REGLEMENT PARTICULIER du

Tournoi de Doubles de Saint Germain du Puy

**21 et 22 octobre 2017**

1. Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le n°XXXXXXXXXX et se déroule selon les règles fixées par elle (règlement général des compétitions).
2. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et posséder sa licence le jour du tirage au sort.
3. La compétition est ouverte à tous joueurs français, minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans, dans deux tableaux (double hommes/dames et double mixte), dans les séries R4/R5, R6-D7, D8-D9, P.
4. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et postera les pièces justificatives dans le délai imparti.
5. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d’arrivée et le paiement des droits d’inscription se fera en même temps. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone. La date d’inscription sera la date de réception du courrier, puis le cachet de la Poste (pour les doubles c’est celle du dernier joueur inscrit de la paire). La date limite des inscriptions est fixée au 9 octobre 2017.
6. Le classement CPPH pris en compte est celui à la date du vendredi 6 octobre 2017, les joueurs peuvent s'inscrire dans la série du meilleur classement de la paire ou dans celle d'au dessus.
7. Deux tableaux sont autorisés dans une ou deux séries différentes. Tout participant est autorisé à s’inscrire en X en double. Les frais d’inscription sont fixés à 13€ pour un tableau et 18€ pour les deux tableaux.
8. Le Juge-arbitre sera Marinette Raynaud. .
9. Le comité d’organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans une ou plusieurs séries. Il se réserve également le droit de changer le mode d’élimination. Les organisateurs se donnent le droit de regrouper, diviser ou supprimer certaines séries si nécessaire. En cas de nécessité et avec l’accord du Juge-arbitre, l’ordre de certains matchs pourra être modifié.
10. Le tirage au sort des tableaux sera effectué le 14 octobre 2017. Le cas échéant, ils pourront être modifiés avec l’accord du Juge-arbitre avant le début des matchs.
11. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
12. Les matchs seront joués en 2 sets gagnants de 21 points.
13. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants en vente dans le gymnase seront utilisés en cas de litige entre joueurs. Les volants officiels du tournoi seront le Wilson Team 60 (plumes) et le BABOLAT CUP (plastique).
14. Tout participant devra se faire pointer à l’accueil dès son arrivée, au moins 1 heure avant le début de son premier match. Toute personne voulant s’absenter, le signalera à la table de marque et au Juge-arbitre.
15. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l’appel et le début du match. Les joueurs seront prévenus au moins 5 minutes avant le match.
16. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : feuille de match retirée à la table de marque, volants en nombre suffisant. La feuille de match sera ramenée immédiatement après la fin du match.
17. Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les coaches et les personnes du comité organisateur.
18. Passé un délai de 5 minutes après l’appel, toute paire de double non présente sur le terrain pourra être disqualifiée par le Juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
19. Le temps minimum de repos entre 2 matchs est de 20 minutes.
20. Les matchs sont en « auto arbitrage » jusqu’aux finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre à tout moment du tournoi qui désignera un arbitre.
21. En cas d’annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité. En cas d’interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix seront distribués en fonction du stade atteint. Les inscriptions ne seront pas remboursées.
22. En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d’inscriptions seront remboursés. Après le tirage au sort des tableaux, les droits d’inscriptions ne seront remboursés que sur présentation d’un certificat médical justifiant l’état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité. Dans tous les autres cas, les droits d’inscriptions ne seront pas remboursés.
23. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du Juge-arbitre. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l’organisateur.
24. Tout joueur inscrit au tournoi adhère à ce règlement. Le Juge-arbitre est en droit de disqualifier un joueur qui ne respecte pas un point du règlement.







































































































































































#





[**http://www.bcsg18.fr**](http://www.bcsg18.fr/)





